

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR

Siège social : 9 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Mr Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS) et Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation).**

Bilan au 31/12/2025

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN		au 31/12/2025			au 31/12/2024
		Brut	amortissements et provisions:	Net	Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	29 708 051	19 243 691	10 464 360	8 844 062	
AC13 Fonds commercial					
	29 708 051	19 243 691	10 464 360	8 844 062	
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines	23 359 679	17 821 128	5 538 551	3 815 088	
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3 782 445	3 450 317	332 128	407 161	
	27 142 124	21 271 445	5 870 679	4 222 249	
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions	60 402 887	6 599 138	53 803 749	54 136 575	
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	16 750 492	4 502 248	12 248 244	12 493 482	
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	43 652 395	2 096 890	41 555 505	41 643 093	
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	222 466 581	22 521 566	199 945 015	169 663 864	
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances	53 000 000	-	53 000 000	53 000 000	
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	169 466 581	22 521 566	146 945 015	116 663 864	
AC33 Autres placements financiers	920 663 933	9 173 254	911 490 679	884 303 099	
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	58 100 173	6 341 966	51 758 207	35 259 353	
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	831 329 502	650 502	830 679 000	824 169 700	
AC334 Autres prêts	15 293 042	28 976	15 264 066	15 269 348	
AC336 Autres	15 941 216	2 151 810	13 789 406	9 604 698	
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 372 420	-	4 372 420	4 666 959	
	1 207 905 821	38 293 958	1 169 611 863	1 112 770 497	
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-	-	-	
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provision pour primes non acquises	12 168 264	-	12 168 264	12 618 499	
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 066 134	-	1 066 134	572 719	
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	79 681 397	-	79 681 397	78 171 670	
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 501 284	-	2 501 284	2 795 490	
	95 417 079	-	95 417 079	94 158 378	
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	259 130 311	71 631 736	187 498 575	180 319 541	
AC611 Primes acquises et non émises	18 048 227	-	18 048 227	19 225 180	
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	200 803 028	62 185 309	138 617 719	118 470 391	
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	40 279 056	9 446 427	30 832 629	42 623 970	
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	12 178 211	6 673 084	5 505 127	5 262 253	
AC63 Autres créances	68 555 292	2 543 536	66 011 756	67 957 406	
AC631 Personnel	943 363	116 048	827 315	1 797 538	
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	60 170 365	-	60 170 365	63 057 490	
AC633 Débiteurs divers	7 441 564	2 427 488	5 014 076	3 102 378	
AC64 Créances sur ressources spéciales	-	-	-	-	
	339 863 814	80 848 356	259 015 458	253 539 200	
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	53 396 822	1 170 057	52 226 765	27 692 820	
AC72 Charges reportées	25 682 110	-	25 682 110	20 434 444	
AC721 Frais d'acquisition reportés	25 682 110	-	25 682 110	20 434 444	
AC722 Autres charges à répartir	-	-	-	-	
AC73 Comptes de régularisation Actif	41 391 396	-	41 391 396	48 195 349	
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	39 513 237	-	39 513 237	46 436 016	
AC732 Estimations de réassurance	108 862	-	108 862	403 447	
AC733 Autres comptes de régularisation	1 769 297	-	1 769 297	1 355 886	
AC74 Ecart de conversion	1 933 063	-	1 933 063	1 978 371	
	122 403 391	1 170 057	121 233 334	98 300 984	
Total de l'actif	1 822 440 280	160 827 507	1 661 612 773	1 571 835 370	

Bilan au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES :</u>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	50 000 015	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	173 336 160	172 593 560
CP3	Rachat d'actions propres	0	0
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	185 000 212	202 487 989
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		410 262 645	400 084 737
CP6	Résultat de l'exercice	39 891 012	29 813 006
Total capitaux propres avant affectation		450 153 657	429 897 743
<u>PASSIF :</u>			
PA2	Provisions pour autres risques et charges		
PA23	Autres provisions	16 393 384	15 634 483
		16 393 384	15 634 483
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	Provision pour primes non acquises	128 489 131	110 249 254
PA320	Provision d'assurance vie	138 870 787	111 141 143
PA330	Provision pour sinistres (vie)	29 103 310	30 960 970
PA331	Provision pour sinistres (non-vie)	707 140 390	696 829 163
PA340	Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)	3 398 853	1 775 055
PA341	Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non-vie)	12 465 136	10 903 669
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	935 793	597 504
PA360	Autres provisions techniques (vie)	0	0
PA361	Autres provisions techniques (non-vie)	7 774 475	19 000 540
		1 028 177 875	981 457 298
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	30 879 797	31 306 592
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	26 073 617	25 561 475
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	16 824 154	17 511 469
PA63	Autres dettes	55 864 900	38 881 636
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	5 766 246	5 892 625
PA632	Personnel	2 133 622	10 397 388
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 829 914	10 733 873
PA634	Créditeurs divers	37 135 118	11 857 750
		98 762 671	81 954 580
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif	33 792 052	28 069 558
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs	2 514 605	2 610 133
PA711	Estimations de réassurance	0	0
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	31 277 447	25 459 425
PA72	Ecart de conversion	3 453 337	3 515 116
		37 245 389	31 584 674
Total du Passif		1 211 459 116	1 141 937 627
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 661 612 773	1 571 835 370

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

			<u>Opérations brutes</u>	<u>Cessions et/ou</u>	<u>Opérations nettes</u>	<u>Opérations nettes</u>
			<u>31/12/2025</u>	<u>Rétrocessions</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
				<u>31/12/2025</u>		
PRNV1	Primes acquises					
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	416 946 271	49 948 593	366 997 678	330 891 215
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	./-	-18 239 877	450 235	-18 690 112	-2 590 102
			398 706 394	50 398 828	348 307 566	328 301 113
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	65 510 276	0	65 510 276	59 591 480
PRNV2	Autres produits techniques	+	468 127	0	468 127	380 700
CHNV1	Charge de sinistres					
CHNV11	Montants payés	-	296 145 172	-6 952 113	289 193 059	282 745 828
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	./-	10 311 227	-1 509 727	8 801 500	12 888 045
			306 456 399	-8 461 840	297 994 559	295 633 873
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	./-	-11 226 064	0	-11 226 064	-3 784 216
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		5 730 850	-371 483	6 102 333	5 815 110
CHNV4	Frais d'exploitation					
CHNV41	Frais d'acquisition	-	75 311 110	0	75 311 110	61 649 238
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	./-	-5 247 667	0	-5 247 667	-1 019 500
CHNV43	Frais d'administration	-	35 038 038	0	35 038 038	26 368 280
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+	0	12 351 878	12 351 878	11 049 965
			105 101 481	12 351 878	92 749 603	75 948 053
CHNV5	Autres charges techniques	-	15 572 648	0	15 572 648	14 793 614
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	./-	0	0	0	0
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	./-	43 049 483	29 956 593	13 092 890	-133 141

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

	Notes :	Opérations brutes	Cessions et/ou	Opérations nettes	Opérations nettes
		31/12/2025	Rétrocessions 31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	65 808 795	2 746 372	63 062 423	51 381 189
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	14 428 004	0	14 428 004	11 033 082
PRV22 Produits des autres placements	+				
		14 428 004	0	14 428 004	11 033 082
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+				
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	219 550	0	219 550	220 488
		219 550	0	219 550	220 488
PRV4 Autres produits techniques	+				
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	21 607 513	-1 945 709	19 661 804	11 632 404
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	./-.	-1 857 660	-493 416	-2 351 076	5 625 473
		19 749 853	-2 439 125	17 310 728	17 257 877
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	./-.	28 067 933	0	28 067 933	21 630 094
		28 067 933	0	28 067 933	21 630 094
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		1 623 798	0	1 623 798	506 780
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	7 474 613	0	7 474 613	6 699 527
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	./-.	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	1 910 595	0	1 910 595	1 100 737
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+	0	1 207	1 207	50 024
		9 385 208	1 207	9 384 001	7 750 240
CHV5 Autres charges techniques	-	1 041 438	0	1 041 438	986 857
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	66 713	0	66 713	63 974
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0
		66 713	0	66 713	63 974
CHV10 Moins-values non réalisées sur placements	-	0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		20 521 406	306 040	20 215 366	14 438 937

L'état de résultat arrêté au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

			<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie	./-	13 092 890	-133 141
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	./-	20 215 366	14 438 937
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non-vie)			
PRNT11	Revenus des placements	+	89 136 854	88 785 947
PRNT12	Produits des autres placements	+	0	0
			89 136 854	88 785 947
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	5 009 869	2 640 393
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	7 603 641	3 362 810
			12 613 510	6 003 203
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non-vie)			
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	2 724 944	2 657 556
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	1 674 519	3 422 620
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	438 138	632 264
			4 837 601	6 712 440
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie	-	65 510 276	59 591 480
PRNT2	Autres produits non techniques	+	7 239 385	3 875 477
CHNT3	Autres charges non techniques	-	6 069 165	3 843 848
	Résultat provenant des activités ordinaires		65 880 963	42 822 655
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	21 379 600	10 785 200
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		44 501 363	32 037 455
PRNT4	Gains extraordinaires	+	0	0
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	4 610 351	2 224 449
	Résultat extraordinaire		-4 610 351	-2 224 449
	Résultat net de l'exercice		39 891 012	29 813 006
CHNT6/PRNT5	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		0	0
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		39 891 012	29 813 006

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	3 456 452	3 462 852
Cautions agents généraux	4 491 500	4 346 000
TOTAL	7 947 952	7 808 852
<u>Engagements données</u>		
Cautions données	10 214 512	7 652 945
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
Autres	55 000 000	40 000 000
TOTAL	65 547 312	47 985 745

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	450 799 307	453 747 035
	-310 600	-269 069
Sommes versées pour paiement des sinistres	969	685
Encaissements des primes reçues (acceptation)	0	179 805
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	0	-1 554 480
Commissions versées sur les acceptations	0	-31 466
Décaissements des primes pour les cessions	-57 267 323	-35 261 099
Encaissements des sinistres pour les cessions	12 760 703	10 370 531
Commissions reçues sur les acceptations	13 565 076	7 684 798
Commissions versées aux intermédiaires	-44 818 719	-46 697 347
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-50 813 402	-46 763 004
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
Variation des espèces reçus des cessionnaires	-1 053 244	2 934 282
	-130 866	
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	886	-82 822 333
Encaissements liés à la cession de placements financiers	102 886 850	88 513 223
Taxes et impôts versés au trésor	-95 882 787	-89 132 206
Produits financiers reçus	110 075 132	102 098 042
Autres mouvements	73 067 108	-31 586 846
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	71 850 846	62 609 251
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 281 543	-2 882 831
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	27 887
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	10 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-26 626 650	-24 899 943
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	6 058 605	0
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	-26 849 588	-27 744 886
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	-19 785 381	-14 830 695
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	-19 785 381	-14 830 695
Variation de trésorerie	25 215 877	20 033 670
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	28 180 945	8 147 274
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	53 396 822	28 180 945



NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2025

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

- **Dénomination sociale** : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
- **Date de constitution** : Décembre 1958
- **Capital social** : 50.000.015 TND composé de 10.000.003 actions de 5 TND chacune
- **Siège social** : 9 Rue de Palestine Cité des Affaires Kheireddine La Goulette
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Activité** : Assurance et Réassurance toutes branches
- **Référence RNE** : 0002388V
- **Matricule fiscal** : 0002388V P M 000
- **E-mail**: star@star.com.tn Site web: www.star.com.tn
- **Effectif** : 528

2- FAITS MARQUANTS

1- Les faits saillants ayant marqué l'exercice 2025 :

- Le bilan au 31 Décembre 2025 totalise 1 661,613 MD contre 1 571,835 MD à fin décembre 2024 accusant ainsi une augmentation de 5,68%.
 - La situation au 31 Décembre 2025 dégage un bénéfice net d'impôt de 39,891 MD contre un bénéfice de 29,813 MD au 31 Décembre 2024 de l'exercice précédent.
 - Les primes acquises s'élèvent à 464,515 MD en 2025 contre 428,865 MD à fin 2024 soit une augmentation de 8,31%.
 - Les charges de sinistres (y compris les frais de gestion) s'élèvent à 326,206 MD contre 319,502 MD à fin 2024, soit une augmentation de 2,09 %.
 - Les provisions techniques nettes de recours s'élèvent à 1028,177 MD contre 981,457 MD à fin 2024 enregistrant une augmentation de 46,720 MD.
 - Les placements totalisent au 31 Décembre 2025 un montant net de 1169,481 MD contre 1112,770 MD à fin 2024 soit une augmentation de 5,1 %.
 - Les produits de placements nets totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 111,493 MD contre 99,266 MD à fin 2024 soit une augmentation de 12,317%.
 - La mise en production d'un nouveau ERP comptable et financier (SAGE 1000).
 - La STAR a entamé en 2025 l'opération de la création d'une filiale spécialisée dans la commercialisation des produits vie.
-

2- L'augmentation du capital social

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a décidé de procéder à une opération de restructuration de son capital social afin d'anticiper l'entrée en vigueur du nouveau code des assurances, qui prévoit le relèvement du capital minimum des sociétés d'assurances multibranches à cinquante millions de dinars.

L'opération a été réalisée en deux étapes :

- Dans une première étape, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a procédé à un « split » de l'action par réduction de la valeur nominale de l'action de 10 TND à 5 TND. Cette opération doublera le nombre d'actions en circulation, passant de 2 307 693 à 4 615 386 actions, sans modification du capital social qui demeurera fixé à 23 076 930 TND.
- Dans une seconde étape, la société a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 26 923 085 TND, prélevé sur le compte des résultats reportés. Cette opération a donné lieu à l'émission gratuite de 5 384 617 actions nouvelles de 5 TND chacune, attribuées aux anciens actionnaires selon une parité de 7 actions nouvelles pour 6 actions anciennes.

À l'issue de ces opérations, le capital social de la STAR est porté à 50 000 015 TND, divisé en 10 000 003 actions de 5 TND chacune.

3- L'évolution de l'outil comptable

La clôture des comptes annuels est réalisée pour la première fois à l'aide du nouvel ERP Sage, déployé au sein de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » au terme d'une période de test et de parallel run. L'implémentation de ce nouvel outil comptable se traduit notamment par l'évolution de certaines procédures de comptabilisation et des interfaces correspondantes, et l'adaptation du plan comptable.

Plusieurs postes des états financiers au 31 décembre 2025 ont été mouvementés en raison de la modification de certaines interfaces et modalités d'enregistrement comptables. C'est notamment le cas des postes suivants : créances, comptes d'attente, comptes bancaires. La compagnie a réalisé des travaux de réconciliation et de rapprochement sur ces postes en tout au long de l'année 2025, et plus particulièrement à l'approche de la clôture. Le montant des provisions sur les postes de bilan reflète l'application de sa politique comptable dans ce contexte.

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations

Spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des Finances du 26 juin 2000).

4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2025, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : Cours boursier du 31/12/2025
 - Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/2024
 - Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 Décembre 2025
-

- Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances

- Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance :

* Les créances sur les assurés par ancienneté aux taux suivants :

2023 et antérieurs	100%
2024	20%
2025	0%.

* Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité.

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.

* La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises :

Elles sont afférentes à l'exercice 2025 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir des primes émises sur exercices antérieurs des cinq derniers exercices.

Les commissions relatives aux primes acquises et non émises sont constatées au 31/12/2025.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales et les contrats pluriannuels font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative, la provision est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurance

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- *Provisions pour égalisation* :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Le déversement des charges par nature se base sur des clés fondées sur des critères qualitatifs, objectifs appropriés et contrôlables et les principales clés de répartition sont les suivantes : l'effectif, la masse salariale, primes émises, primes encaissées, ...

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat.

Les produits nets vie sont relatifs aux actifs affectés à l'activité vie selon l'opération du cantonnement. Le reste des produits nets est réparti entre l'état technique non-vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques non-vie et des capitaux propres.

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan :

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2025 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2024.

6-CONTROLE INTERNE :

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité permanent d'audit.

Le système de contrôle interne est assuré par :

- La division d'audit interne qui a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation du caractère suffisant et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandation pour son amélioration.
- Le département conformité assurera la mise en œuvre d'une veille normative et réglementaire sur les activités d'assurance, la formalisation et la mise à jour périodique de la politique de conformité de la compagnie et l'évaluation du risque de non-conformité.
- Le département risque management et sécurité ayant pour mission de contribuer à préserver la valeur et la réputation de la société en analysant, quantifiant et prévenant les risques qu'elle peut encourir du fait de ses activités, et en mettant en place les moyens de couverture de ces risques.
- Le département actuariat qui a pour mission de contribuer à l'équilibre technique des portefeuilles en analysant leur rentabilité et en déterminant, par des études actuarielles, les orientations de la politique de surveillance, les barèmes de tarification.

7-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité permanent d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.

8 -NOTE SUR LES PASSIFS EVENTUELS :

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » traite actuellement un volume important de dossiers juridiques non techniques, auxquels le département juridique de la compagnie assure un suivi régulier.

L'impact financier de ces affaires est évalué à chaque arrêté selon les informations disponibles, puis inscrit dans les comptes de la société par des provisions pour risques et charges.

Selon les informations disponibles à ce jour, il est improbable que la majorité des dossiers entraînent une incidence financière nettement supérieure à la provision enregistrée au 31 décembre 2025.

Pour le reste des affaires, l'impact ne peut pas être raisonnablement estimé compte tenu des délais inhérents au déroulement des procédures judiciaires.

9 -EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

10- Note ESG – Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » intègre les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses activités et son dispositif de pilotage. Elle publie annuellement un rapport RSE, en conformité avec le Guide du reportings ESG de la BVMT. La présente note est élaborée conformément aux exigences du communiqué du CMF publié le 25 décembre 2025 ainsi que du cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996.

1. Démarche et stratégie ESG

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a engagé une démarche structurée visant à intégrer progressivement les enjeux de durabilité dans ses activités, en cohérence avec ses missions, son modèle économique et les attentes de ses parties prenantes.

Cette démarche repose notamment sur :

- L'amélioration continue des pratiques sociales et de gestion du capital humain ;
- L'intégration progressive des considérations de durabilité dans les décisions d'investissement et de gestion ;
- L'identification et la maîtrise des risques ESG susceptibles d'avoir un impact financier à court et moyen terme.

La stratégie ESG s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et vise à renforcer la résilience de l'entreprise face aux évolutions réglementaires, économiques et sociétales.

2. Analyse de matérialité et parties prenantes

Dans le cadre de sa démarche de durabilité, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a réalisé une analyse de matérialité accompagnée d'une cartographie de ses principales parties prenantes.

Cette démarche permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux ESG jugés prioritaires pour l'entreprise et pour ses parties prenantes (collaborateurs, clients, actionnaires, partenaires, autorités de régulation, société civile).

Les résultats de cette analyse contribuent à orienter les priorités du reportings ESG et à structurer les informations publiées, dans un souci d'alignement progressif avec les référentiels internationaux de reportings extra-financier.

3. Gouvernance ESG

La démarche RSE est désormais transversale à l'ensemble des activités de La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR ».

Une gouvernance dédiée a été mise en place afin d'assurer le pilotage et la coordination des sujets ESG. Celle-ci repose notamment sur :

- L'implication de la Direction Générale dans le suivi des enjeux de durabilité ;
- La mise en place d'un Comité RSE rattaché au Comité de Gestion des Risques (CGR) ;
- La coordination entre les principales fonctions de l'entreprise (finance, ressources humaines, opérations, conformité).

Un pilote RSE a également été désigné afin d'assurer l'harmonisation des actions engagées, de veiller à la cohérence des initiatives avec les priorités ESG de l'entreprise et de faciliter la coordination opérationnelle entre les différentes entités.

1. Exposition aux risques et enjeux prioritaires identifiés

En tant que compagnie d'assurance opérant en Tunisie, La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » est exposée à certains risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et notamment :

- Les effets du changement climatique sur la fréquence et la sévérité des phénomènes climatiques, pouvant avoir des répercussions sur la sinistralité des affaires en portefeuille, en dommages aux biens et en assurances de responsabilité, mais également de façon plus indirecte en assurances de personnes,
 - Au-delà de l'impact sur les clients en portefeuille, le risque physique ainsi que le risque de transition peuvent affecter le portefeuille de placements de l'entreprise,
 - En matière de gouvernance, la gestion de données sensibles des assurés expose l'entreprise à des risques notamment vis-à-vis des menaces cyber
-

Dans ce contexte, La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » maintien des dispositifs de pilotage et de surveillance adaptés. La compagnie veillera à identifier et analyser l'impact des risques ESG sur les postes des états financiers au 31 décembre, en particulier les placements et l'évaluation des provisions techniques ainsi que les autres passifs.

Sur la base de l'approche RSE/ESG de STAR, la compagnie a mené une analyse de matérialité et défini une série d'enjeux jugés essentiels pour sa stratégie durable, son impact et ses parties prenantes :

- Promouvoir l'éthique des affaires
- Assurer la santé et la qualité de vie au travail
- Minimiser l'impact environnemental
- Créer une expérience client qui prévient et accompagne autant qu'elle assure
- Promouvoir l'investissement dans des projets responsables
- Promouvoir la santé publique et la maîtrise des risques de santé
- Promouvoir l'inclusion sociale par des offres d'assurances accessibles et solidaires

Plusieurs opportunités ont également été identifiées, notamment :

- L'amélioration de la performance opérationnelle grâce à certaines initiatives ESG ;
- Le renforcement de l'attractivité de l'entreprise en tant qu'employeur ;
- L'optimisation de certains coûts à moyen terme, notamment à travers des initiatives liées à l'efficacité énergétique et à l'optimisation des ressources.

2. Indicateurs ESG :

Dans le cadre du suivi de sa démarche ESG, La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » procède au calcul d'indicateurs ESG liés à l'environnement, au social, à la gouvernance, à l'éthique... les principaux indicateurs retenus se présentent comme suit :

- Indicateurs environnementaux :

INDICATEUR	Valeur
Impressions papier	150 972 papiers gagnés / Réduction de 14% Nbre total de papier en 2024 : 1 073 066 feuilles Nbre total de papier en 2025 : 922 094 feuilles
Défi feuille free (économie de papier)	12 589 feuilles économisées
Eau Consommée : % d'évolution de consommation 2025 VS 2024	Siège : augmentation de 2.12%
Electricité Consommée : % d'évolution de consommation 2025 VS 2024	Siège : Réduction de 11.61%
Total déchets collectés	2,75 tonnes de déchets collectés.
Déchets recyclés	2475 Kg de déchets recyclés, CO2 évité : 3451 kg. Taux de recyclage : 90%
Installation panneaux photovoltaïques	182 panneaux installés Production photovoltaïque annuelle Totale : 179 088 kWh Taux de couverture : 37 % Gain sur Facture annuelle actuelle : 84 607 ,000 DT Economie de CO2 sur 20 Ans : 1647 Tonnes de CO2

- Indicateurs sociaux :

INDICATEUR	Valeur
Nombre d'heures de formation	9234 H (vs. 6 600H en 2024)
Accès à la formation	Un taux de pénétration atteignant 63 % en progression par rapport à l'année précédente.
% Homme/femme	53 F % et 47 %H

3. Plan d'action et perspectives

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » poursuit ses efforts visant à renforcer progressivement la structuration et la qualité de sa communication relative aux enjeux et à sa stratégie ESG. Le dispositif de reportings continuera d'évoluer afin de tenir compte des exigences réglementaires applicables ainsi que des standards internationaux en matière de transparence extra-financière.

11-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

I-NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable nette de 10 464 360 dinars contre 8 844 062 dinars au 31 décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2024
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	29 563 800	19 099 440	10 464 360	8 844 062
Autres actifs	103 251	103 251	0	0
TOTAL	29 708 051	19 243 691	10 464 360	8 844 062

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable nette de 5 870 679 dinars contre 4 222 248 dinars au 31 décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2024
Matériels de transport	66 000	66 000	0	0
MMB	3 782 445	3 450 317	332 128	407 162
AAI	11 943 921	9 628 057	2 315 864	2 342 795
Matériels Informatique	11 349 758	8 127 071	3 222 687	1 472 292
TOTAL	27 142 124	21 271 445	5 870 679	4 222 248

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Les placements immobiliers totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable nette de 53 803 749 dinars contre 54 136 575 dinars au 31 décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2024
Terrains	8 411 208	0	8 411 208	8 411 208
Constructions	14 101 739	6 580 838	7 520 901	7 853 727
Parts dans les sociétés à objet foncier	37 889 940	18 300	37 871 640	37 871 640
TOTAL	60 402 887	6 599 138	53 803 749	54 136 575

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Ce poste présente un solde net de 199 945 015 dinars au 31 décembre 2025 contre 169 663 864 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Actions Cotées	72 301 393	72 770 573
Actions OPCVM	87 143 948	60 667 425
Actions Non Cotées	10 021 240	10 021 240
Titres Participatifs	53 000 000	53 000 000
Valeur brute	222 466 581	196 459 238
Provisions	22 521 566	26 795 374
Valeur nette	199 945 015	169 663 864

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Ce poste présente un solde net de 51 758 207 dinars au 31 décembre 2025 contre 35 259 353 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Actions Cotées	11 641 404	11 641 416
Actions OPCVM	42 980 829	26 959 453
Actions Non Cotées	2 520 666	2 519 166
Actions étrangères	957 274	957 274
Valeur brute	58 100 173	42 077 309
Provisions Actions	6 341 966	6 817 956
Valeur nette	51 758 207	35 259 353

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Ce poste présente un solde net de 830 679 000 dinars au 31 décembre 2025 contre 824 169 700 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	318 210 502	318 701 202
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	260 500 000	300 500 000
Placements BTA	252 469 000	205 469 000
Valeur brute	831 329 502	824 820 202
Provisions obligations	650 502	650 502
Valeur nette	830 679 000	824 169 700

AC334 - Prêts

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 15 264 066 dinars au 31 décembre 2025 contre 15 269 349 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel	14 398 173	14 639 994
Prêts sur police vie	894 869	658 331
Valeur brute	15 293 042	15 298 324
Provisions	28 976	28 976
Valeur nette	15 264 066	15 269 348

AC336- Autres placements

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 13 789 406 dinars au 31 décembre 2025 contre 9 604 697 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dépôt auprès de la TGT	15 544 425	10 346 106
Placements en devises	0	0
Autres dépôts	396 789	266 316
Valeur brute	15 941 216	10 612 422
Provisions	2 151 810	1 007 724
Valeur nette	13 789 406	9 604 698

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts en garantie des PPNA	1 734 505	1 890 533
Dépôts en garantie des PSAP	2 637 915	2 776 425
TOTAL	4 372 420	4 666 959

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Ce poste présente un solde au bilan de 95 417 079 dinars au 31 décembre 2025 contre 94 158 378 dinars au 31 décembre 2024.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour primes non acquises	12 168 264	12 618 499
Provision pour sinistres vie	1 066 134	572 719
Provision pour sinistres non-vie	79 681 397	78 171 670
Prov. pour part. des assurés aux bénéfices	2 501 284	2 795 490
TOTAL	95 417 079	94 158 378

❖ **AC6 – Créances**

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Montant net au 31/12/2025	Montant net au 31/12/2024
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611 Primes acquises et non émises	18 048 227	0	18 048 227	19 225 180
Primes acquises et non émises brutes	23 584 794	0	23 584 794	23 963 391
Primes à annuler	-5 536 567	0	-5 536 567	-4 738 211
AC612 Créances nées d'opérations d'assurance direct				
Créances sur les assurés et sur intermédiaires	160 806 400	25 449 614	135 356 786	113 007 114
Créances contentieuses	22 389 460	20 557 190	1 832 270	1 696 214
Autres créances	17 607 168	16 178 505	1 428 663	3 767 063
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances				
Total	259 130 311	71 631 736	187 498 575	180 319 541
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
Rétrocessionnaires	3 358 831	59 117	3 299 714	116 520
Cédants	180 440	1 349 813	-1 169 372	2 003 281
Cessionnaires	8 638 940	5 264 154	3 374 786	3 142 452
TOTAL	12 178 211	6 673 984	5 505 127	5 262 253
AC63 autres créances				
Personnel	943 363	116 048	827 315	1 797 538
État, Orga,sécurité sociale	60 170 365	0	60 170 365	63 057 490
Autres débiteurs divers	7 441 564	2 427 488	5 014 076	3 102 378
Total	68 555 292	2 543 536	66 011 756	67 957 406
Total General	339 863 814	80 848 356	259 015 458	253 539 200

❖ **AC7–Autres éléments d'actif**

AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 une valeur comptable de 52 226 765 dinars contre 27 692 820 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banque	53 348 096	27 973 960
CCP	43 450	203 165
Caisse	5 276	3 820
TOTAL	53 396 822	28 180 945
Provisions	1 170 057	488 125
Valeur nette	52 226 765	27 692 820

AC 72 Charges reportées

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 une valeur comptable de 25 682 110 dinars contre 20 434 444 dinars au 31 décembre 2024.

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'acquisition reportés	25 682 110	20 434 444
TOTAL	25 682 110	20 434 444

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 une valeur de 41 391 396 dinars contre 48 195 349 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	39 513 237	46 436 016
AC732 Estimation de réassurance	108 862	403 447
AC733 Autres comptes de régularisation	1 769 297	1 355 886
Charges constatées d'avance	1 082 571	625 140
Autres produits à recevoir	18 734	24 000
Commissions à recevoir	667 992	706 747
TOTAL	41 391 396	48 195 349

II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capitaux propres 2024 avant affectation	Augmentation de capital	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2025	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2025
Capital Social	23 076 930	26 923 085				50 000 015
Primes liées au capital	126 623 070					126 623 070
Réserves Légales	2 307 693					2 307 693
Autres réserves	45 589 055		742 600			46 331 655
Résultats reportés	202 487 989	-26 923 085	28 813 006	-19 377 698		185 000 212
Résultat décembre 2024	29 813 006		-29 813 006			0
Résultat décembre 2025					39 891 012	39 891 012
TOTAL	429 897 743	0	-257 400	-19 377 698	39 891 012	450 153 657

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

Le capital social a été augmenté de 26 923 085 dinars à la suite de l'augmentation par incorporation des réserves prélevée sur les résultats reportés.

❖ PA2-Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 16 393 384 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, provision pour litiges et une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Le montant de la provision pour indemnité au 31 décembre 2025 est de 967 104 dinars compte tenu des provisions mathématiques et des provisions pour PB comptabilisées sur ce contrat

❖ PA3- Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 028 177 875 dinars contre 981 457 298 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025	Variation 2024
Prov.pour primes non acquises	128 489 131	110 249 254	18 239 877	2 344 465
Prov.Mathématiques Vie	138 870 787	111 141 143	27 729 644	21 032 590
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	29 103 310	30 960 970	-1 857 660	5 515 070
Prov.pour Sinistres à Payer non-Vie	707 140 390	696 829 163	10 311 227	11 155 549
Prov.Mathématiques des Rentes	7 404 367	8 131 533	-727 166	-497 970
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	3 398 853	1 775 055	1 623 798	506 780
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices et aux ristournes non-Vie	12 465 136	10 903 669	1 561 467	-541 117
Prov pour Egalisation décès	935 793	597 504	398 289	597 504
Prov pour risques en cours	370 108	10 869 007	-10 498 899	-3 286 246
TOTAL	1 028 177 875	981 457 298	46 720 577	36 826 625

❖ **PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 une valeur comptable de 30 879 797 dinars contre 31 306 592 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts en garantie des PPNA	6 345 163	6 452 786
Dépôts en garantie des PSAP	24 534 634	24 853 806
TOTAL	30 879 797	31 306 592

❖ **PA6 Autres dettes**

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable de 98 762 671 dinars contre de 81 954 580 dinars 31 décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Siège, agents d'assurances et succursales	25 810 774	21 621 559
Autres Crédoeurs	262 843	3 939 916
TOTAL	26 073 617	25 561 475

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rétrocessionnaires	350 108	344 040
Cédants	2 123 585	2 287 398
TOTAL	16 824 154	17 511 469

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et cautionnements reçus	5 766 246	5 892 625
Personnel	2 133 622	10 397 388
Etat , Organisme de sécurité sociale	10 829 914	10 733 873
Autres Crédeurs divers	37 135 118	11 857 750
TOTAL	55 864 900	38 881 636

❖ PA7 Autres passifs**PA71- Comptes de régularisation Passif****PA710- Report des commissions reçues des réassureurs :**

Ce poste présente un solde de 2 514 605 dinars au 31 décembre 2025.

Ce poste représente la part des commissions reçues des réassureurs qui doit être reportée aux exercices ultérieurs. Cette commission à reporter est évaluée en appliquant au montant des commissions reçues le taux des provisions pour primes non acquises sur les primes cédées par catégorie d'assurance.

PA712- Autres comptes de régularisation passif :

Ce poste présente un solde de 31 277 447 dinars au 31 décembre 2025 contre 25 459 425 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer (*)	20 779 797	12 967 423
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	92 543	92 543
Intérêts de retard des traites	415 449	416 372
Intérêts sur les cautions	700 256	584 272
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	9 289 402	11 398 815
TOTAL	31 277 447	25 459 425

(*) Les charges à payer relatives aux dépenses du personnel sont imputées en 2025 au compte de régularisation « charges à payer

12 -NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 430 060 101 dinars en 2025 contre 382 272 404 dinars en 2024, soit une augmentation de 47 787 697 dinars.

Libellés		Opérations brutes 31/12/2025	Cessions 2025	Opérations nettes au 31/12/2025	Opérations nettes au 31/12/2024
Primes émises non-vie	PRNV1	416 946 271	49 948 593	366 997 678	330 891 215
					51 381 189
Primes émises vie	PRV1	65 808 795	2 746 372	63 062 423	
Total		482 755 066	52 694 965	430 060 101	382 272 404

2 – Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 315 305 287 dinars en 2025 contre 312 891 750 dinars en 2024 enregistrant une augmentation de 2 413 537 dinars qui se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes 31/12/2025	Cessions 2025	Opérations nettes au 31/12/2025	Opérations nettes au 31/12/2024
<u>Non vie</u>					
Montants payés	CHNV11	296 145 172	-6 952 113	289 193 059	282 745 828
Variation de la PSAP	CHNV12	10 311 227	-1 509 727	8 801 500	12 888 045
Total non-vie		306 456 399	-8 461 840	297 994 559	295 633 873
<u>Vie</u>					
Montants payés Cession vie	CHV11	21 607 513	-1 945 709	19 661 804	11 632 404
Variation de la PSAP Cession vie	CHV12	-1 857 660	-493 416	-2 351 076	5 625 473
Total vie		19 749 853	-2 439 125	17 310 728	17 257 877
Total général		326 206 252	-10 900 965	315 305 287	312 891 750

3-Variation des autres provisions techniques

Cette rubrique totalise au en 2025 une valeur comptable de 16 841 869 dinars contre 17 845 878 dinars au en 2024 et se détaille comme suit :

Libellés		31/12/2025	31/12/2024
<u>Non vie</u>			
var. Provisions mathématiques rentes		-727 166	-497 970
var. Provisions pour risques en cours		-10 498 898	- 3 286 246
<u>Total non-vie</u>	CHNV2	-11 226 064	-3 784 216
<u>Vie</u>			
var. Provisions mathématiques		28 067 933	21 032 590
var. Provision égalisation		0	597 504
<u>Total vie</u>	CHV2	28 067 933	21 630 094
Total général		16 841 869	17 845 878

4-Participations aux bénéfices et ristournes

Cette rubrique présente au en 2025 un solde net de cession pour les branches vie et non vie de 7 726 131 dinars contre 6 321 889 dinars au en 2024 et se détaille comme suit :

Libellés	Opérations brutes 31/12/2025	Cessions 2025	Opérations nettes au 31/12/2025	Opérations nettes au 31/12/2024
<u>Non vie</u>				
Participations aux bénéfices payés	5 328 519	-371 483	5 700 002	4 609 898
Ristournes	373 690	0	373 690	1746 328
Provisions pour participation aux bénéfices	8 139	0	8 139	-198 449
Provisions pour ristournes	20 502	0	20 502	-342 667
<u>Total non-vie</u>	CHNV3	5 730 850	-371 483	6 102 333
<u>Vie</u>				
Participations aux bénéfices payés	0	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéfices	1 623 798	0	1 623 798	506 780
<u>Total vie</u>	CHV3	1 623 798	0	506 780
Total général		7 354 648	-371 483	7 726 131

5-Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 102 133 605 dinars au en 2025 contre 83 698 293 dinars au en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2025	31/12/2024
<u>Non vie</u>			
Frais d'acquisition	-	75 311 110	61 249 238
Var.des frais d'acquisition reportés	-	5 247 667	1 019 500
Frais d'administration	-	35 038 038	26 368 280
Commissions reçues des réassureurs	+	12 351 878	11 049 965
Total non-vie	CHNV4	92 749 603	75 948 053
<u>Vie</u>			
Frais d'acquisition	-	7 474 613	6 699 527
Frais d'administration	-	1 910 595	1 100 737
Commissions reçues des réassureurs Vie	+	1 206	50 024
Total vie	CHV4	9 384 002	7 750 240
Total Général		102 133 605	83 698 293

6-Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 16 614 086 dinars en 2025 contre 15 780 471 dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2025	31/12/2024
<u>Non vie</u>			
Autres charges techniques	-	15 572 648	14 793 614
Total non-vie	CHNV5	15 572 648	14 793 614
<u>Vie</u>			
Autres charges techniques	-	1 041 438	986 857
Total vie	CHV5	1 041 438	986 857
Total Général		16 614 086	15 780 471

7-Autres Produits techniques

Les autres produits techniques totalisent un montant de 468 127 dinars pour les branches vie et non vie de dinars au en 2025 contre 380 700 en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2025	31/12/2024
<u>Non vie</u>			
Produits techniques	PRNV2	468 127	380 700
<u>Vie</u>			
Produits techniques	PRV4	0	0
Total		468 127	380 700

8-Produits et charges des placements

Les produits des placements nets des charges totalisent un montant de 111 493 605 dinars en 2025 contre 99 266 305 dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation		31/12/2025	31/12/2024
<i>Produits des placements</i>			
Revenus des placements		103 564	99 819
	PRNT13 + PRV23	859	028
Revenus des placements immobiliers		1 172 205	406 475
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		77 879 096	80 731
			544
Revenus des participations		17 931 669	14 107
			429
Autres revenus		6 581 889	4 573 580
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	5 009 869	2 640 393
Profits provenant de la réalisation des placements	PRNT14 + PRV24	7 823 191	3 583 298
TOTAL		116 397	106 042
		919	719
<i>Charges des placements</i>			
Charges de gestion des placements	CHNT11	+	2 791 657
	CHV91		2 721 530
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12	+	1 674 519
	CHV92		3 422 620
Pertes provenant de la réalisation des placements	CHNT13	+	438 138
	CHV93		632 264
TOTAL		4 904 314	6 776 413
Revenus nets		111 493	99 266
		605	305

9-Frais Généraux par nature

Les frais généraux totalisent un montant 111 623 356 dinars au en 2025 contre 100 869 363 dinars au en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel		
Salaires et compléments de salaires	48 369 716	46 212 172
Charges sociales	18 822 786	17 532 140
Autres charges	1 988 859	1 944 322
Total charges de personnel	69 181 361	65 688 635
Impôts et taxes	16 685 861	11 717 681
Autres charges	25 756 134	23 463 047
Total des charges par nature	111 623 356	100 869 363

10- Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires s'élevant à 51 338 874 dinars en 2025 contre 44 039 370 en 2024.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Commissions des agents d'assurances, courtiers et bancassurances	51 338 874	44 039 370

11- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions des créances totalisent un montant de 9 805 575 dinars en 2025 contre 1 927 273 dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	3 068 795	2 705 201
Dotations aux provisions des créances	8 539 072	3 042 436
Reprises des provisions des créances	-1 802 292	-3 820 364
TOTAL	9 805 575	1 927 273

12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les commissions, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Total des charges affectées au compte technique Vie	11 963 815	10 383 641
Total des charges affectées au compte technique Non-Vie	157 911 150	134 007 993
Frais de gestion des placements	1 397 752	1 340 465
Total des charges non techniques	1 495 089	1 103 906
TOTAL	172 767 806	146 836 005

13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable		61 270 612
Réintégrations		24 569 832
Déductions	-	24 127 501
Résultat fiscal		61 712 943
Impôt sur les sociétés (40%)	-	21 379 600
Résultat Net au 31/12/2025		39 891 012

14-Ventilation des éléments extraordinaires et non techniques

1- Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Profits exceptionnels et sur exercices antérieurs	3 347 968	374 935
Reprise sur provision pour risques et charges	3 543 265	3 047 424
Produits nets de cession	0	44 154
Autres produits	348 150	408 964
TOTAL	7 239 383	3 875 477

2- Les charges non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dotation provision pour risques et charges	4 302 167	2 454 816
Autres charges non techniques	1 495 089	1 103 906
Rémunérations des cautions	271 910	285 126
TOTAL	6 069 166	3 843 848

3- Les pertes extraordinaires : ce poste enregistre un montant 4 610 351 dinars qui représente la contribution de solidarité sociale et la taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat payées au titre de l'exercice 2025.

13 -NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31 décembre 2025 un montant de 53 396 822 dinars contre 28 180 945 dinars au 31 décembre 2024, soit une variation positive de 25 215 877 dinars.

Cette variation positive de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à des activités d'exploitation.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net positif de 71 850 846 dinars contre un flux de trésorerie positif de de 62 609 251 dinars en 2024.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 26 849 588 dinars provenant, d'une part l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles pour 6 281 543 dinars, et d'autre part de l'acquisition des titres de participation pour 26 626 650 dinars et de la cession des actions pour 6 258 605 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie négatif de 19 785 381 dinars provenant de la distribution des dividendes.

14 - NOTE SUR PARTIES LIEES

La STAR a signé, en 2021, trois conventions de détachement de personnel afin travailler pour le compte de La « Lyre Immobilière » moyennant une indemnité mensuelle qui sera refacturée par la STAR à la fin de chaque trimestre.

La STAR assure à « La Lyre Immobilière » l'assistance permanente par le biais de sa Direction Générale et des services centraux qui lui sont rattachés et supporte des charges communes à l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle et convient d'encadrer la répartition des charges conformément aux dispositions conventionnelles.

Le montant refacturé par la STAR au titre de l'exercice 2024 est de l'ordre de 408 324 dinars.

En 2022 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 10 923 865 dinars par apport en nature de l'immeuble de Montplaisir et du terrain du Charguia.

En 2022 la STAR a souscrit des titres participatifs au profit de la société « Lyre Immobilière » d'une valeur de 53 000 000 dinars remboursables après dix-sept ans et rémunérés à un taux fixe annuel de 0,5% majoré d'un taux variable de 5% de l'excédent brut d'exploitation positif.

En 2023 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 5 363 510 dinars par apport en nature de l'immeuble de Garibaldi.

La STAR a signé, en 2023 une convention de location d'un immeuble avec La « Lyre Immobilière » afin de l'utiliser comme son nouveau siège pour une période de dix ans.

La STAR a conclu, en 2023 un contrat de location des voitures de tourisme avec La « Lyre Immobilière » afin de lui mettre à sa disposition trois voitures pour une période de 5 ans.

En 2024 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 1 284 000 dinars par apport en nature du terrain Rue Ghandi.

La STAR a conclu, en 2024 une convention de détachement de personnel afin travailler pour le compte de l'Institut Africain des Assurances moyennant une indemnité mensuelle qui sera refacturée par la STAR à la fin de chaque mois.

ANNEXES

(Les chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation :	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture	Ouverture		Augmentations		Diminutions		Clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels	26 312 155	3 395 896	0	29 708 051	17 468 093	0	1 775 599	0	0	0	19 243 692	0	10 464 360
Logiciels	26 167 904	3 395 896	0	29 563 800	17 323 842	0	1 775 599	0	0	0	19 099 441	0	10 464 360
Droit au bail	41 000	0	0	41 000	41 000	0	0	0	0	0	41 000	0	0
Autres immobilisations incorporel	103 251	0	0	103 251	103 251	0	0	0	0	0	103 251	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Actifs corporels d'exploitation	24 256 477	2 885 647	0	27 142 124	20 034 228	0	1 237 217	0	0	0	21 271 445	0	5 870 679
Matériel de transport	66 000	0	0	66 000	66 000	0	0	0	0	0	66 000	0	0
Mobilier et Matériel de bureau	3 745 120	37 325	0	3 782 445	3 337 958	0	112 359	0	0	0	3 450 317	0	332 128
Matériel informatique	8 965 873	2 383 884	0	11 349 757	7 493 582	0	633 490	0	0	0	8 127 072	0	3 222 685
Installations, agencements et aménagements	11 479 484	464 438	0	11 943 922	9 136 688	0	491 368	0	0	0	9 628 056	0	2 315 866
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Placements	256 878 336	32 066 075	6 074 943	282 869 468	6 264 226	26 813 673	325 935	243 918	9 323	4 517 726	6 580 838	22 539 866	253 748 765
Terrains et immeubles bâtis d'exploitation et hors exploitation	22 529 161	0	16 214	22 512 947	6 264 226	0	325 935	0	9 323	0	6 580 838	0	15 932 109
Participations aux société objet foncier	37 889 940	0	0	37 889 940	0	18 300	0	0	0	0	0	18 300	37 871 640
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	196 459 238	32 066 075	6 058 731	222 466 581	0	26 795 373	0	243 918	0	4 517 726	0	22 521 566	199 945 015
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres placements financiers	892 808 259	223 744 365	195 888 690	920 663 933	0	8 505 159	0	1 154 080	0	485 984	0	9 173 254	911 490 679
Actions, autres titres à revenu var.	42 077 310	27 690 935	11 668 072	58 100 173	0	6 817 957	0	9 993	0	485 984	0	6 341 966	51 758 206
Obligations et autres titres à revenu fixe	824 820 202	183 932 000	177 422 700	831 329 502	0	650 502	0	0	0	0	0	650 502	830 679 000
Prêts au Personnel	15 298 326	4 095 443	4 100 727	15 293 043	0	28 976	0	0	0	0	0	28 976	15 264 067
Autres prêts	10 612 421	8 025 986	2 697 191	15 941 216	0	1 007 724	0	1 144 086	0	0	0	2 151 810	13 789 406
Créances pour espèces déposées	4 666 959	0	294 539	4 372 420	0	0	0	0	0	0	0	0	4 372 420
TOTAL :	1 204 922 186	262 091 982	202 258 173	1 264 755 996	43 766 546	35 318 832	3 338 751	1 397 998	9 323	5 003 710	47 095 974	31 713 120	1 185 946 902

Annexe n° 9 : État récapitulatif des placements au 31/12/2025

(Exprimé en dinar tunisien)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	60 402 887	53 803 749	88 017 925
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	97 441 976	70 660 243	226 219 839
Parts d'OPCVM	130 124 777	128 042 979	137 277 755
Obligations et autres titres à revenu fixe	831 329 502	830 679 000	830 679 000
Prêts au personnel	15 293 042	15 264 066	15 264 066
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 372 420	4 372 420	4 372 420
Autres	68 810 741	66 658 930	66 658 930
Total	1 207 775 345	1 169 481 387	1 368 489 936

Annexe N°10 : État des règlements et des provisions pour sinistres à payer

ANNEE D'INVENTAIRE 2023	<i>Exercice de survenance</i>				
	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	168 986 719	158 287 602	121 377 240		
Provisions pour sinistres	76 132 729	146 776 291	207 979 965		
Total charges des sinistres	231 674 428	247 494 617	311 926 308		
Primes acquises	332 397 831	342 864 068	350 521 237		
% Sinistres /primes acquises	74%	89%	94%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2024	<i>Exercice de survenance</i>				
	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	185 541 157	189 510 707	170 822 439	125 813 777	
Provisions pour sinistres	60 557 229	107 760 339	121 736 980	193 129 150	
Total charges des sinistres	246 098 386	297 271 046	292 559 420	318 942 927	
Primes acquises	332 397 831	342 864 068	350 521 237	374 430 627	
% Sinistres /primes acquises	74%	87%	83%	85%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2025	<i>Exercice de survenance</i>				
	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	192 437 638	207 835 830	194 595 313	189 238 514	134 973 980
Provisions pour sinistres	41 372 622	80 709 571	89 532 281	110 724 650	195 943 781
Total charges des sinistres	233 810 260	288 545 401	284 127 594	299 963 164	330 917 761
Primes acquises	332 397 831	342 864 068	350 521 237	374 430 627	398 706 394
% Sinistres /primes acquises	70%	84%	81%	80%	83%

Annexe N°11 : Ventilation des charges et des produits des placements

Désignation	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	0	1 172 205	1 172 205
Revenus des participations	16 180 531	1 751 137	17 931 669
Revenus des autres placements	0	77 879 096	77 879 096
Autres revenus financiers	0	6 581 889	6 581 889
Total produits des placements	16 180 531	87 384 327	103 564 858
Intérêts	0	1 114 087	1 114 087
Frais externes et internes	0	279 819	279 819
Autres frais	0	1 397 752	1 397 752
Total charges des placements	0	2 791 657	2 791 656

Annexe N° 12 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2025

(Exprimé en dinar tunisien)

CATEGORIES	Vie	Décès	Mixte	Acceptation	Total
Primes émises	32 465 786	32 563 713	779 296	0	65 808 795
Charges de prestations	-5 043 696	-13 669 066	-1 037 091		-19 749 853
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-28 724 953	803 244	-146 224	0	-28 067 933
Solde de Souscription	-1 302 863	19 697 891	-404 019	0	17 991 009
Frais d'acquisition	-3 710 482	-3 441 884	-322 247	0	-7 474 613
Autres charges de gestion nettes	-1 465 423	-1 359 342	-127 269	0	-2 952 034
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 175 905	-4 801 226	-449 516	0	-10 426 647
Produits nets de placements	6 086 021	7 970 906	523 915	0	14 580 842
Participation aux résultats	-1 603 428		-20 370		-1 623 798
Solde Financier	4 482 593	7 970 906	503 545	0	12 957 044
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans					
Les primes cédées	0	-2 746 372	0	0	-2 746 372
Les prestations payés	0	2 439 125	0	0	2 439 125
Les charges de provi. pour prestations	0	0	0	0	0
la participation aux résultats	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires	0	1 206	0	0	1 206
Solde de réassurance / rétrocession		-306 041	0	0	-306 041
Résultat technique	-1 996 175	22 561 530	-349 990	41 936 988	20 215 366
Informations complémentaires					
Montant des rachats	4 928 729	9 938	937 502	0	5 876 169
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	0	0	0	0
Provisions techniques brutes à la clôture	72 396 172	93 649 106	6 262 120	1 345	172 308 743
Provisions techniques brutes à l'ouverture	42 124 080	96 233 835	6 115 412	1 345	144 474 672

Annexe N° 13 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Non-Vie au 31/12/2025

(Exprimé en dinars tunisien)

CATEGORIES	GROUPE	A. TRAVAIL	INCENDIE	Risques divers	TRANSPORT	AVIATION	AUTO	Acceptation	Total
PRIMES ACQUISES	136 725 009	0	14 119 987	24 418 140	10 204 652	5 139 377	205 734 593	2 364 636	398 706 394
Primes émises	136 846 427	0	14 465 236	27 674 666	10 148 234	4 542 137	221 060 965	2 208 606	416 946 271
Variation des primes non acquises	-121 418	0	-345 249	-3 256 526	56 418	597 240	-15 326 373	156 030	-18 239 877
CHARGES DE PRESTATION	-123 005 185	-968 409	-7 292 849	-21 432 849	-2 762 095	-467 490	-138 172 041	-1 129 417	-295 230 335
Prestations et frais payés	-121 984 123	-1 739 429	-8 540 517	-11 856 503	-1 482 752	-517 473	-148 749 522	-1 274 853	-296 145 172
Charges des provisions pour prestations diverses	-1 021 062	771 020	1 247 668	-9 576 346	-1 279 343	49 983	10 577 481	145 436	914 837
Solde de souscription	13 719 824	-968 409	6 827 138	2 985 291	7 442 557	4 671 887	67 562 551	1 235 219	103 476 058
Frais d'acquisition	-18 423 121	0	-3 314 841	-5 335 822	-1 698 999	-346 791	-40 765 831	-178 037	-70 063 442
Autres charges de gestion nettes	-10 368 028	-350 632	-3 912 364	-5 040 518	-1 766 673	-594 370	-27 230 419	-879 556	-50 142 560
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-28 791 149	-350 632	-7 227 205	-10 376 340	-3 465 672	-941 161	-67 996 250	-1 057 593	-120 206 002
Produits nets placements	2 085 824	715 118	1 743 512	5 314 092	2 680 480	454 783	52 155 977	360 490	65 510 276
Participation aux résultats et ristournes	-1 656 155	0	-673 201	-382 210	-745 836	7 221	-2 280 669	0	-5 730 850
Solde Financier	429 669	715 118	1 070 311	4 931 882	1 934 644	462 004	49 875 308	360 490	59 779 426
Part réassureurs/rétrocessionnaires dans :									
Les primes acquises	-229 956	0	-12 132 317	-12 155 485	-7 150 164	-4 956 758	-13 375 022	-399 126	-50 398 828
Les prestations payées	32 038	17 392	4 579 707	2 186 971	6 315	86 948	42 743	0	6 952 114
Les charges de prov. pour prestations	0	-10 480	-1 766 702	-6 952 113	330 316	-126 244	806 097	0	1 509 728
la participation aux résultats	0	0	401 752	-1 509 727	104 447	0	0	0	-371 484
Commissions reçues des réassureurs/rétrocessionnaires	50 590	0	2 981 603	1 922 637	1 670 824	418 109	5 308 115	0	12 351 878
Solde réassurance/rétrocession	-147 328	6 912	-5 935 957	-6 646 819	-5 038 262	-4 577 947	-7 218 067	-399 126	-29 956 593
Résultat technique	-14 788 984	-597 011	-5 265 713	-9 105 986	873 269	-385 216	42 223 540	138 990	13 092 890
Informations complémentaires		29 956 593		59 612 431					
Provisions pour primes non acquises clôture	725 303	0	5 904 982	11 141 492	1 959 515	3 327 449	103 695 886	1 734 504	128 489 131
Provisions pour primes non acquises Réouverture	603 885	0	5 559 734	7 884 967	2 015 933	3 924 689	88 369 512	1 890 534	110 249 254
Provisions pour sinistres à payer clôture	22 242 792	1 444 512	13 406 378	62 855 011	31 741 002	2 214 063	570 466 819	2 769 812	707 140 390
Provisions pour sinistres à payer Réouverture	21 228 039	1 488 366	14 654 045	52 583 865	30 461 660	2 264 046	571 233 894	2 915 248	696 829 163

**Annexe N° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers
(Exprimé en dinars tunisien)**

Année d'inventaire	Exercice				
	2021	2022	2023	2024	2025
Participation aux résultats	81 982	356 740	667 948	506 780	1 623 798
Participation attribuée et payée	0	0	0	0	0
Variation Prov. Participation bénéfice	81 982	356 740	667 948	506 780	1 623 798
Provisions mathématiques moyennes	63 617 483	72 702 706	83 629 100	100 624 848	125 005 965

Annexe 15 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2025

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Total
Primes Acquisées	PRV1 _1°Colonne	65 808 795
Charges de prestations	CHV1 _1°Colonne	(19 849 853)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2 _1°Colonne	(28 067 933)
Solde de souscription		17 991 009
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42 PRV4-	(7 474 613)
Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5	(2 952 033)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(10 426 646)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	14 580 841
Participation aux résultats	CHV3 _1°Colonne	(1 623 798)
Solde Financier		12 957 043
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11 _ 2°Colonne	-2 746 372
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_ 2°Colonne	1 945 709
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_ 2°Colonne	493 415
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 _2°Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_ 2°Colonne	1 206
Solde de réassurance		(306 040)
Résultat technique		20 215 366
Informations complémentaires		29 956 593
Montant des rachats		5 876 169
Intérêts technique bruts de l'exercice		172 308 743
Provisions techniques brutes à la clôture		144 474 672
Provisions techniques brutes à l'ouverture		144 474 672

Annexe n°16 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non-Vie au 31/12/2025

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Total
Primes Acquisées		398 706 394
Primes émises	PRNV11_1°Colonne	416 946 271
Variation des primes non acquises	PRNV12	(18 239 877)
Charges de prestations		(295 230 335)
Prestations et frais payés	CHNV11_1°Colonne	(296 145 172)
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+CHNV6_1°Colonne	914 837
Solde de souscription		103 476 059
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	(70 063 443)
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	(50 142 559)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(120 206 002)
Produits nets des placements	PRNT3	65 510 276
Participations aux résultats	CHNV3	(5 730 850)
Solde Financier		59 779 426
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2°Colonne	50 398 828
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	(6 952 113)
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	(1 509 727)
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3 _ 2°Colonne	(371 483)
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	12 351 878
Solde de réassurance		29 956 593
Résultat technique		13 092 890
Informations complémentaires		
Provisions pour Primes non Acquisées clôture		128 489 131
Provisions pour Primes non Acquisées Réouverture		110 249 254
Provisions pour Sinistres à Payer Clôture		707 140 390
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture		696 829 163
Autres provisions techniques clôture		20 239 611
Autres provisions techniques Réouverture		29 904 208

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **450 153 657 TND**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **39 891 012 TND**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur :

- a. **La note aux états financiers « 2.3 - L'évolution de l'outil comptable »** qui précise que la société effectue actuellement des travaux d'apurement des suspens liés à la migration vers l'ERP comptable Sage, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2025.
- b. **La note aux états financiers « 8 - Note sur les passifs éventuels »** qui mentionne que la société traite actuellement un volume important de dossiers juridiques non techniques, auxquels le département juridique de la compagnie assure un suivi régulier. L'impact financier de ces affaires est évalué selon les informations disponibles à la date de l'arrêté des comptes.
- c. **La nouvelle note aux états financiers « 10 - Note ESG - Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance »**, qui présente et explicite les informations relatives aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément au communiqué publié par le Conseil du Marché Financier en date du 13 février 2026.
- d. **Le fait que la société a reçu une notification d'un contrôle social**, en date du 18 mai 2026, portant sur les différentes cotisations et obligations sociales auxquelles elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Les travaux du dit contrôle social étant en cours, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, ne peut être raisonnablement mesuré.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Évaluation des provisions techniques

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes totalisent un montant de de 1 028 177 875 TND au regard d'un total bilan de 1 661 612 773 TND, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans la note « 4.9 Provisions Techniques » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la Compagnie.

Réponses d'audit apportées

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par la Direction et nécessaires pour la prise de connaissance et l'évaluation des procédures mises en place par la Compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Dans de ce cadre, nos travaux ont consisté à :

- Évaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la Compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance ».
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la Compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs.
- Faire appel à un actuair inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR ».
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuair.
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux états financiers « PA3 Provisions techniques brutes » et « 4.9 Provisions techniques » relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

b. Évaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. À ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note aux états financiers « 4-2 Placements ».

Au 31 décembre 2025, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 207 905 821 TND, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 38 293 958 TND, soit un montant net de 1 169 611 863 TND, représentant 70% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation ;

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport ;

- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

4. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

5. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » avec la réglementation en vigueur.

6. Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une révélation au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 02 Juin 2026.

Tunis, le 17 juin 2026

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Conseil Audit Formation

Mohamed Hédi KAMMOUN

Abir MATMTI

**II- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Mesdames et messieurs les actionnaires de la

Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Convention et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », réuni le 12 décembre 2025, a autorisé la souscription à un emprunt obligataire qui sera émis par sa filiale « La Lyre Immobilière » pour un montant de 10 000 000 TND. Selon les caractéristiques de cet emprunt, il portera sur 100 000 obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 TND, émises au pair au prix de 100 TND chacune, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %. La date de jouissance correspondra à la date de clôture de la souscription et du versement, au plus tard le 14 avril 2026. La durée de l'emprunt sera de 10 ans à compter de la date de clôture de la souscription, tandis que la période de souscription s'étalera du 1^{er} avril 2026 au 14 avril 2026.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2025, a été portée à notre connaissance postérieurement à cette date. Elle a fait l'objet d'un rapport spécial destiné à l'AGO qui se tiendra le 23 juin 2026.

La convention susvisée produira ses effets à compter de l'exercice 2026.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2006, avec La Société Tunisienne de Banque - STB -, une convention ayant pour objet la réalisation des services financiers des titres émis et à émettre par la STAR et l'accomplissement des formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR.

La charge constatée en 2025 au titre de cette convention s'élève à 11 000 TND hors taxes.

- La STAR a conclu une convention de bancassurance avec la Société Tunisienne de Banque (STB). Au titre de l'exercice 2025, cette convention a généré des primes nettes de 12 577 058 TND et des charges de commissions de 4 621 049 TND hors taxes.
- Groupama Assurances Mutuelles participe aux traités « incendie » de la STAR avec une part de 20% et ce, aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs. Il est à signaler que Groupama Assurances Mutuelles, société mère de Groupama Holding Filiales et Participations, a Intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1^{er} janvier 2019 en tant que suiveur

Le détail des principales composantes des comptes techniques de Groupama Assurances Mutuelles établi en 2025 se présente comme suit :

- Les primes cédées s'élèvent à 2 089 281 TND,
- La part des réassureurs dans les règlements des sinistres s'élève à 949 277 TND,
- Les commissions reçues s'élèvent à 691 994 TND.

Par ailleurs, le compte courant réassureur « GROUPAMA » présente un solde comptable créditeur de 300 183 TND à la date du 31 décembre 2025.

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2023, un contrat de location portant sur un immeuble dénommé « Lyre One », sis rue de Palestine, Cité des Affaires Kheireddine La Goulette, auprès de sa filiale « La Lyre Immobilière », en vue de son exploitation en tant que nouveau siège social.

Le contrat de location prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de dix ans, moyennant un loyer annuel de 3 028 000 TND hors taxes, assorti d'une augmentation automatique de 5% par an.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 25 août 2023.

Le montant total facturé à la société STAR en 2025 au titre de cette convention s'élève à 3 219 143 TND hors taxes. Ce montant a été entièrement réglé en 2025.

- La location par la STAR de trois voitures de tourisme auprès de la société « La Lyre Immobilière » pour un montant total mensuel de 3 900 TND hors taxes. Le contrat de location permet à « La Lyre Immobilière » de mettre à la disposition de la STAR trois voitures pour une période de cinq ans.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date 10 mars 2023.

Le montant total facturé à la société STAR en 2025 dans le cadre de cette convention s'élève à 52 837 TND hors taxes. Ce montant a été entièrement réglé en 2025.

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2021, avec sa filiale « La Lyre immobilière » trois conventions de détachement de personnel. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2021.

Le montant des prestations facturées par la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » en 2025 au titre de cette convention s'élève à 255 002 TND hors taxes.

- Conformément à la note commune n°22 /2013 relative à la répartition des charges communes entre les sociétés d'un même groupe, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2021, avec la société « La Lyre immobilière » une convention de refacturation pour encadrer la répartition des charges. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2021.

Le montant refacturé par la « STAR » en 2025 au titre de cette convention à sa filiale s'élève à 23 717 TND hors taxes.

Au 31 décembre 2025, le solde de la créance de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » avec « La Lyre Immobilière » s'élève à 137 776 TND.

Au 31 décembre 2025, la dette de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers « La Lyre Immobilière » est nulle.

- La STAR a souscrit en 2022 la totalité des titres participatifs émis par la société « La Lyre immobilière ». Les caractéristiques financières de cette émission se présentent comme suit

Nature	Titres de créance
Cadre juridique	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales
Montant	40 000 000 TND divisé en 4 000 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 TND
Durée	17 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro)
Souscription	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances »
Remboursement	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date 10 mars 2023.

Un avenant à la convention d'émission des titres participatifs a été signé le 09 mars 2026. Cet avenant prévoit une révision des modalités de détermination de la rémunération variable, désormais fixée à 3,75 % du résultat d'exploitation lorsque celui-ci est positif, en remplacement du taux de 5 % précédemment appliqué à l'excédent brut d'exploitation sous la même condition. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter de la date d'émission des titres participatifs.

Au 31 décembre 2025, le solde des titres participatifs souscrits par la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » au titre de cette convention s'élève à 40 000 000 TND.

Les produits constatés en 2025 au titre de cette opération s'élèvent à 200 000 TND.

- En 2022, la STAR a souscrit la totalité des titres participatifs, également, émis par la société « La Lyre Immobilière ». Les caractéristiques financières de cette deuxième émission se présentent comme suit :

Nature	Titres de créance
Cadre juridique	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
Montant	13 000 000 TND divisé en 1 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 TND.
Durée	17 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro). Le calcul de ladite rémunération sera confondu et non cumulé avec la rémunération de l'émission des titres participatifs d'un montant de 40 MD TN.
Souscription	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances ».
Remboursement	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date 10 mars 2023.

Un avenant à la convention d'émission des titres participatifs a été signé le 09 mars 2026. Cet avenant prévoit une révision des modalités de détermination de la rémunération variable, désormais fixée à 3,75 % du résultat d'exploitation lorsque celui-ci est positif, en remplacement du taux de 5 % précédemment appliqué à l'excédent brut d'exploitation sous la même condition. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter de la date d'émission des titres participatifs

Au 31 décembre 2025, le solde des titres participatifs souscrits par la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » au titre de cette convention s'élève à 13 000 000 TND.

Les produits constatés en 2025 au titre de cette opération s'élèvent à 65 000 TND.

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2024, avec la société Institut Africain des Assurances « IAA », une convention portant sur le détachement de personnel de la STAR au profit de l'Institut Africain des Assurances, moyennant une indemnité mensuelle refacturée par la STAR à la fin de chaque mois.

Cette convention est entrée en vigueur le 01 mai 2024 et est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des deux parties moyennant un préavis d'un mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 02 avril 2025 et a été ensuite approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Avril 2025.

Le montant des prestations facturées par la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » en 2025 dans le cadre cette convention s'élève à 135 804 TND hors taxes.

- La Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » a conclu, en 2024, avec la société Institut Africain des Assurances « IAA », une convention portant sur la formation professionnelle du personnel de la STAR.

Cette convention est entrée en vigueur le 01 janvier 2024 et est renouvelable par tacite reconduction, sauf renonciation par l'une des deux parties moyennant un préavis d'un mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 02 avril 2025 et a été ensuite approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025.

Le montant des prestations facturées par l'Institut Africain des Assurances « IAA » en 2025 dans le cadre de cette convention s'élève à 302 604 TND.

Au 31 décembre 2025, le solde de la créance de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers la société Institut Africain des Assurances « IAA » s'élève à 149 885 TND.

Au 31 décembre 2025, le solde de la dette de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers la société Institut Africain des Assurances « IAA » s'élève à 93 170 TND.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Le Conseil d'Administration réuni le 02 avril 2025 a décidé de nommer Monsieur Laurent THUILLIER en tant que Directeur Général de la STAR en remplacement de Monsieur Hassene FEKI. Cette nomination a pris effet à compter du 23 avril 2025, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

C1. Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales et fixés par les Conseil d'Administration réunis en dates du 29 août 2017 et du 17 juin 2022, se détaillent comme suit :

Les Directeurs Généraux ont bénéficié des salaires et des avantages suivants :

II. Un salaire mensuel qui se détaille comme suit :

	M. Hassene FEKI	M. Laurent THUILLIER
Salaire net mensuel (en TND)	11 500	11 500
Cotisation sociale à la charge de l'employé (en TND)	2 304	2 212
Une retenue sur impôts sur le revenu (en TND)	7 496	7 523
Charges sociales et fiscales patronales (en TND)	5 591	5 374

III. Prime d'intéressement au titre de l'année 2024 et servie en 2025 :

	M. Hassene FEKI
Prime d'intéressement nette (en TND)	65 388
Une retenue sur impôts sur le revenu (en TND)	43 958
Charges sociales patronales (en TND)	27 970

IV. Prime d'intéressement au titre de l'année 2025 et servie en 2026 :

L'ancien Directeur Général, M. Hassene Feki, a perçu en 2025 un montant net de 21 203 TND au titre de la prime d'intéressement afférente à l'exercice 2025.

La société a constaté une provision d'un montant de 100 342 TND au titre de la prime d'intéressement du nouveau Directeur Général, Monsieur Laurent THUILLIER, afférente à l'exercice 2025 et payable en 2026. Cette provision figure au passif du bilan au 31 décembre 2025.

V. Les avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- 500 litres de carburant par mois ;
- La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 5 016 TND, dont 1 674 TND alloués à l'ancien Directeur Général, M. Hassene Feki, et 3 342 TND au nouveau Directeur Général, M. Laurent Thuillier.

C2. Les obligations et engagements de la Société « Tunisienne d'Assurances et de Réassurances » STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

	Président du Conseil d'Administration		Nouveau Directeur Général M. Laurent THUILLIER		Ancien Directeur Général M. Hassene FEKI	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice(*)	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice(*)	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	21 500	-	334 152	100 342	142 517	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	21 500	-	334 152	100 342	142 517	-

(*) charges sociales et fiscales patronales comprises

Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié, en 2025, de jetons de présence au titre de la présidence du comité technique de réflexion stratégique, d'un montant de 20 000 TND, ainsi que d'un forfait téléphonique de 150 TND par mois.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire but annuel de 10 000 TND par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité financier du pilotage, par membre du comité de gestion des risques et par membre de comité de rémunération. Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 120 000 TND pour les jetons de présence et 92 500 TND pour les rémunérations des autres comité

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions et opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 juin 2026

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Conseil Audit Formation

Mohamed Hedi KAMMOUN

Abir MATMTI